

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 17 avril 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 avril 2025

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h05), Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h10), Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

34

Nombre de votants :

39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, Mme TROUILLET Nelly.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. VALORGE René, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M. BUTAUD Jean Charles (Ecoche).

N°2025/N°090

OBJET : COHESION SOCIALE – REGLEMENT POUR LES AIDES BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) A COMPTE DU 1^{ER} MAI 2025

Monsieur le Président, en l'absence de Madame Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge de la Cohésion Sociale indique que depuis la mise en place des financements d'approfondissement BAFA, en 2016 (délib n°2016/n°183), et qu'il y a lieu de mettre en place un règlement écrit qui fixe les modalités de fonctionnement. Le projet de règlement permet de :

- Préciser que le stage pratique doit s'effectuer dans un des accueils de loisirs conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du territoire intercommunal.
- Préciser clairement la procédure de financement
- Limiter le financement par la collectivité à 450 €.
- Déduire, à minima, un forfait équivalent à l'aide départementale de la Loire (80 € en 2025) pour les stagiaires des autres départements (par exemple, pas d'aide du Rhône, les stagiaires du Rhône auront donc un forfait de 80€ déduit. Les stagiaires de Saône et Loire ayant une aide de 90,00€ auront une déduction de 90€)
- Ne prendre en charge qu'une formation d'approfondissement sauf si un problème de santé a dû obliger le stagiaire à mettre un terme prématurément à sa formation, sur production d'un certificat médical.

Le bureau communautaire a rendu un avis favorable à la mise en place d'un Règlement aide BAFA, celui-ci pourrait prendre effet à compter du 1er mai 2025, après validation au Conseil d'avril.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide le règlement intérieur des aides BAFA avec effet au 01 mai 2025,
- dit que les dépenses sont prévues au budget enfance jeunesse en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance
de la commune de Ecoche
M Jean Charles BUTAUD



Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250417-2025-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025